

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT GERVAIS SUR MARE -34-**

SEANCE du 6 AOUT 2025

Commune de SAINT GERVAIS SUR MARE
Arrondissement de BEZIERS
Département de l'HERAULT

L'an deux mille vingt-cinq et le six août à 18h à la salle communale de Castanet le Bas, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaients présents :

MM. NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André, CASTAGNE Pierre
Mme BOSSA Béangère, GUITARD CABROL Maryvonne, MARTINEZ Michèle,
MM. JALABERT Régis, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme PERONNIN Marie-Christine donne procuration à Mme BOSSA Béangère
M. BAYLE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
M. BLACHUTA Georges donne procuration à M. NAVARRO Armand

Nombre de membres en exercice :	13	Pour :	13
Présents :	10	Contre :	0
Votants :	13	Abstention:	0

Secrétaire de séance : Pierre SAUVY

Objet : Mise à jour des tarifs communaux pour l'exercice 2026

Vu la délibération n°DCM_2024_38 du 26 août 2024, pour fixer les tarifs communaux 2025
Vu la délibération n°DM_2024_50 du 23 octobre 2024 instaurant un tarif dégressif pour l'utilisation de la halle des sports
Vu la délibération n°DCM_2025_14 du 5 mars 2025 créant un tarif promotionnel pour raison professionnelle pour la location des gîtes communaux

Considérant que l'indice de référence des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin 2025 indique une augmentation de 1% sur un an,

Monsieur FALIP Jean-Luc propose de reconduire les prestations / locations facturées comme suit :

Location de la HALLE DES SPORTS: Tarif appliqué pour l'année scolaire (septembre 2025 à juin 2026)

Tarif « été »

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo			
par heure sup	606.00 €	612.06 €	612.00 €
de la 1ère à la 3e	120.00 €	121.20 €	121.00 €
de la 4e à la 7e (- 50%)	60.00 €	60.60 €	60.50 €
au-delà de la 8e offert			
Salle culturelle			
assoc locale	182.00 €	183.82 €	184.00 €
particulier 1 jour	485.50 €	490.36 €	490.00 €
particulier 2 jours	728.00 €	735.28 €	735.00 €
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	242.00 €	244.42 €	242.50 €
extérieur autre projet	970.00 €	979.70 €	980.00 €

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques)

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo	606.00 €	612.06 €	612.00 €
par heure sup			
de la 1ère à la 3e	120.00 €	121.20 €	121.00 €
de la 4e à la 7e (- 50%)	60.00 €	60.60 €	60.50 €
au-delà de la 8e offert			
Salle culturelle			
assoc locale	365.00 €	368.65 €	368.50 €
particulier 1 jour	971.00 €	980.71 €	980.50 €
particulier 2 jours	1 456.50 €	1 471.07 €	1 471.00 €
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	484.50 €	489.35 €	489.50 €
extérieur autre projet	1 940.00 €	1 959.40 €	1 959.50 €

Prestation ménage (salle culturelle)	213,50 €	215,64 €	215,50 €
---------------------------------------------	----------	----------	-----------------

Il est rappelé que la salle culturelle est réservée aux manifestations de plus de 80 personnes, la salle du cinéma pouvant accueillir celles en-dessous de ce seuil.

En conséquence, toutes les manifestations prévues pour un public inférieur à 80 personnes est orientée sur la salle du cinéma.

Si une manifestation organisée à la salle culturelle en période « hiver » attire moins de 80 personnes, la fois d'après, cette manifestation sera obligatoirement organisée dans la salle du cinéma.

Location des SALLES COMMUNALES :**Tarif « été »**

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2025(par jour)			Tarif 2026 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	Gratuit sur réservation préalable	84 €	355 €	Gratuit sur réservation préalable	85 €	359 €
Moutou						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques)

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2025(par jour)			Tarif 2026 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	32	160 €	711 €	32	162 €	718 €
Moutou (activités ponctuelles et non hebdomadaires)						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						
Prestation ménage		53			54 €	

TARIF PHOTOCOPIE

Tarif inchangé Format A4 & Format A3 : 0.50 € l'unité

Envoyé en préfecture le 08/08/2025

Reçu en préfecture le 08/08/2025

Publié le

ID : 034-213402605-20250806-DCM_2025_30-DE

Appliquer conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 le tarif appliqué à la facturation des frais de copie des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € pour un cédérom

Location des GITES COMMUNAUX

	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
GITES COMMUNAUX - TARIF TTC			
LOGIS VERTS			
Basse saison (TVA 10% pour l'hébergement)			
- 4 couchages basse saison	52.00 €	52.52 €	52.50 €
- 6 couchages basse saison	65.50 €	66.16 €	66.00 €
- personne seule basse saison	32.50 €	32.83 €	33.00 €
Haute saison (1/07 au 31/08)			
- 4 couchages haute saison	65.50 €	66.16 €	66.00 €
- 6 couchages haute saison	79.00 €	79.79 €	79.50 €
- personne seule haute saison	39.50 €	39.90 €	40.00 €
GITE ETAPE	17.50 €	17.68 €	17.70 €
En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité			

PRESTATION OPTIONNELLE	Tarif 2025	Tarif 2026	arrondi à
Ménage fin de séjour			
Gîte 4 couchages	53.50 €	54.04 €	54.00 €
Gîte 6 couchages	85.00 €	85.85 €	86.00 €
Gîte d'étape - rez de chaussée plus			
1er étage	53.50 €	54.04 €	54.00 €
1er et 2nd étage	85.00 €	85.85 €	86.00 €
tous les étages	128.00 €	129.28 €	129.00 €
Kit alimentaire	5.00 €	5.05 €	5.00 €
Kit de produit ménager	10.50 €	10.61 €	10.50 €
Draps (tarif pour le séjour)			
90	9.50 €	9.60 €	9.50 €
140	10.50 €	10.61 €	10.50 €
Serviette en supplément	3.00 €	3.03 €	3.00 €
Kit 2 pastilles lave-vaisselle ou linge	1.00 €	1.01 €	1.00 €

TARIF PROMOTIONNEL

En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité

Toute l'année :

Location 2 semaines (14 nuits consécutives) – 10%

Location 1 mois (29 nuits consécutives) – 25%

Réduction de 50% pour toute location de 87 nuitées fermes pour raison professionnelle

RESERVATIONS EN LIGNE :

1€ pour les séjours de 1, 2 ou 3 nuits consécutives

5€ pour tout séjour de plus de 3 nuits consécutives

CONCESSION CIMETIERES COMMUNAUX

Il est rappelé que dans le cadre de la restructuration les tarifs ont été révisés en 2018 avec l'abandon de

la concession perpétuelle. Il avait été décidé d'attendre la fin de la programmation (2021) pour réévaluer les tarifs de vente des concessions

Envoyé en préfecture le 08/08/2025
 Reçu en préfecture le 08/08/2025
 Publié le
 ID : 034-213402605-20250806-DCM_2025_30-DE

superficies	Tarif 2025		Tarif 2026	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	575 €	861 €	581 €	870 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2	861 €	1 148 €	870 €	1 159 €
donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places				
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2	1 148 €	1 437 €	1 159 €	1 451 €
donnant la possibilité de construire un caveau 6 places				
si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5m mais uniquement 2m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2m2 (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. (pas de caveau	518 €	745 €	523 €	752 €
pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) et/ou pour régulariser des surfaces non concédées sur des concessions privatives : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment		346 €		349 €
Case au colombarium (30 ans)		961.50 €	971.12 €	971.00 €

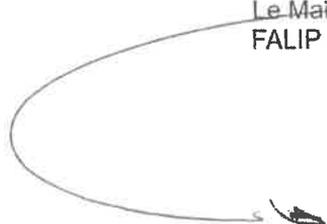
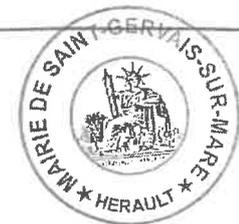
Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, agréé à la proposition de Monsieur le Maire et approuve les tarifs ainsi présentés pour l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le secrétaire de séance
 SAUVY Pierre



Le Maire
 FALIP Jean-Luc

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 08/08/2025

Transmis au représentant de l'Etat le : 08/08/2025